

COMMUNE DE CHAMBLES
DEMANDE D'AIDE COMMUNALE
« Coup de pouce Sports et Loisirs »
Année scolaire : 2026 / 2027



1. Représentant légal

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : 42170
Commune : Chambles
Téléphone :
Courriel :

2. Enfant bénéficiaire

Nom :
Prénom :
Date de naissance : / /
Établissement scolaire fréquenté :
☐ École maternelle
☐ École élémentaire
☐ Collège
Nom de l'établissement :

3. Activité pratiquée

Nom de l'association, du club ou de la structure :
Adresse de la structure :
Activité pratiquée :
Date d'inscription : / /
Montant des frais acquittés (adhésion, licence, cotisation ou abonnement) : €
Montant de l'aide sollicitée (40 € maximum, dans la limite des frais acquittés) : €

4. Pièces justificatives à joindre

Merci de cocher les documents fournis :

- ☐ Formulaire complété et signé
 - ☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - ☐ Facture acquittée ou reçu de paiement
 - ☐ Relevé d'identité bancaire (RIB) du représentant légal
-

5. Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

agissant en qualité de représentant légal de l'enfant désigné ci-dessus,

- certifie exacts les renseignements portés sur le présent formulaire ;
- certifie que les pièces justificatives produites sont sincères et conformes ;
- reconnais avoir pris connaissance des conditions d'attribution de l'aide communale « Coup de pouce Sports et Loisirs » ;
- m'engage à informer la commune de toute modification susceptible d'avoir une incidence sur cette demande.

Fait à **Chambles**, le / /

Signature du représentant légal :

(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Cadre réservé à l'administration

Date de réception : / /

☐ Dossier complet

☐ Dossier incomplet

Pièces manquantes :

.....

Montant des frais retenus : €

Montant de l'aide accordée : € (maximum 40 €)

Décision :

☐ Accord

☐ Refus

Motif éventuel :

Visa du service instructeur :

.....

Date de la décision : / /

Visa de Monsieur le Maire :

.....

Rappel des conditions d'attribution

L'aide communale « Coup de pouce Sports et Loisirs » est destinée aux enfants :

- résidant à Chambles ;
- scolarisés en école maternelle, élémentaire ou au collège ;
- inscrits dans une association, un club ou une structure proposant une activité sportive, culturelle, artistique ou de loisirs.

L'aide est accordée dans la limite de **40 € par enfant et par année scolaire**, sans pouvoir excéder le montant réellement payé.

Une seule aide est attribuée par enfant et par année scolaire.

Le dossier complet doit être déposé entre le **1er septembre** et le **31 août** de l'année scolaire concernée.